



# EASA PART 21G - Sensibilisation au SGS / SMSI Conception de produits et fabrications de pièces et/ou d'équipements PROGRAMME DE FORMATION

## **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- > Acquérir une connaissance de l'environnement réglementaire EASA de la production d'aéronefs
- Reconnaître le règlement UE 2012/748 PART 21, ses domaines d'application en conception et production de matériels aéronautiques et plus précisément la sous-partie G (POA)
- Démonstration de compétences pratiques dans l'application des principes fondamentaux du SGS pour assurer une gestion efficace des risques, la définition de politiques de sécurité et l'élaboration de procédures opérationnelles standard suivant les exigences du règlement UE 2022/201
- Sensibilisation à la sécurité de l'information (PART IS), conformément aux exigences européennes (Règlement UE 748/2012 modifié et 2022/1645).

#### PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel travaillant dans le milieu aéronautique, dirigeants, cadres techniques, personnels habilités APMS, techniciens
- Personnes désirant acquérir les connaissances de base en matière de législation aéronautique et les principes d'application des règlements

# PRÉ-REQUIS Formation initiale

Aucun

#### Formation continue

> Il faut avoir suivi la formation initiale au préalable

#### Formation e-learning / distanciel

Avoir un ordinateur, une connexion internet viable et un smartphone/tablette pour répondre aux questions

## **DESCRIPTION / CONTENU**

- Présentation du cadre règlementaire international et européen
- Hiérarchie des instances règlementaires (de l'OACI à la DGAC)
- ➤ Le Part 21 :
  - Identification et thème des différents chapitres
  - Définitions
  - L'agrément de conception "Design Organisation Approval" (D.O.A.)
  - L'agrément de production "Production Organisation Approval" (P.O.A.)
  - Les chapitres connexes : TC, modifications & STC, conception de réparations, ETSO...
  - Examen détaillé de la sous-partie G (agrément de production) en tenant compte des nouvelles exigences en ce qui concerne le système de gestion de la sécurité (UE n° 201/2022)
  - Présentation du manuel MOP (Manuel d'organisme de production) :
  - Objectifs





- Procédures
- > SGS (système de gestion de la sécurité) et SMSI (système de Management de la Sécurité Informatique)
- Présentation du processus d'agrément POA :
  - Délivrance initiale de l'agrément
  - Maintien de l'agrément
  - L'utilisation du formulaire EASA Form 1

#### DURÉES

Initiale: 7h Continue: 3h30

## **MODALITÉS PÉDAGOGIOUES**

- > Alternance d'apports théoriques et d'exposés interactifs
- > Approche interactive, jeux de rôle, études de cas, débriefing en groupe
- Partage d'expériences entre participants
- > Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
- > Les moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats

#### Formation e-learning

Le parcours de formation est disponible sur une durée de 2 mois. Une assistante pédagogique et technique est disponible à l'adresse mail : contact@jp-partnair.fr
Lorsque vous serez connectez à votre session, un livret de formation vous sera proposé pour prendre des notes et consolider vos acquis

## MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Projection de diaporamas, quizz via télécommandes/supports connectés
- Livret de formation (transmis par le formateur pour les formations en présentiel, transmis par mail pour les formations en distanciel / e-learning)

# MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation permanente par QCM en cours de programme
- Évaluation des stagiaires via QCM de fin de session

#### **PLANIFICATION**

Nous définissons conjointement avec notre client le planning de formation. Contactez-nous par mail <u>contact@jp-partnair.fr</u> ou par téléphone <u>01 34 47 16 16</u> pour connaître les prochaines sessions. La formation débute entre 2 à 3 semaines après la validation administrative du dossier.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles\* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions. \*modalités à préciser selon le type de handicap

Référent Handicap: Charlène THÉRAULT - 06.74.68.16.11 - charlene.therault@jp-partnair.fr